

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

**N° CP-2023-4-15-1**

**N° applicatif 5912**

### **15<sup>ème</sup> Commission**

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

### **Service instructeur**

Service de l'eau

### **Service consulté**

## **SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN TRAVAUX 2023**

Résumé : Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Site du Barrage de Kruth-Wildenstein a transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, le 28 mars 2023, sa demande de subvention pour les travaux 2023. Il vous est proposé d'octroyer une subvention d'investissement de 90 % d'un montant subventionnable de 265 924,80 € HT au Syndicat, soit 239 332,32 € au titre de l'année 2023.

La Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Site du Barrage de Kruth-Wildenstein, est engagée, via les statuts de ce dernier, à participer aux dépenses d'investissement et d'exploitation à la charge du Syndicat.

Les participations des collectivités membres aux investissements du Syndicat sont réparties par le Syndicat selon une clé votée chaque année de 90% pour la Collectivité européenne d'Alsace et de 10% pour la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin. Cette répartition est déterminée par décisions spéciales du Comité prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

C'est dans ce cadre que le Syndicat a transmis à la Collectivité européenne d'Alsace sa demande de participation aux investissements pour 2023, octroyée sous forme de subvention. Ces investissements concernent la poursuite des travaux de réhabilitation du Schlossberg, du sentier tour du lac, de l'aire de camping-car et du plan de circulation et divers travaux bâtiments, pour un montant de 265 924,80 € HT, conformément à la programmation pluriannuelle des travaux du Syndicat.

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH-WILDENSTEIN une subvention d'investissement pour l'année 2023 de 239 332,32 € au titre de la poursuite des travaux de réhabilitation du Schlossberg, sentier tour du lac, aire de camping-car, plan de circulation et divers travaux bâtiments, correspondant à 90 % du montant subventionnable, selon l'annexe jointe au présent rapport,
- d'approuver les termes de la convention financière afférente à l'attribution de la subvention précitée, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer avec le Syndicat mixte,

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, il est prévu d'octroyer une avance de 50 000 € au Syndicat, comme indiqué dans la convention jointe.

La dépense sera imputée au Programme P223O002T06 – NATANA 3269-204/2324/731.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.